

## MH EPARGNE OBLIGATIONS VERTES L

Reporting au 29/05/2026

# FCPE

Actif net du portefeuille : 152,70 M€  
Valeur liquidative de la part : 10,061 €

### STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Investi en obligations de la zone euro (via son fonds maître), le fonds participe au financement de projets de transition énergétique. Le fonds est composé d'un minimum de 83,5% d'Obligations Vertes répondant aux critères du label Greenfin. La sélection et le suivi des titres tiennent compte de la traçabilité et de la mesure de l'impact positif des projets financés.



### CARACTÉRISTIQUES

Date de création : 24/06/2025

Durée de placement : > 3 ans

Indicateur de risque (SRI) <sup>(1)</sup> :



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

Forme juridique : FCPE

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Article SFDR <sup>(2)</sup> : 9

Code AMF : 990000204949

Devise : Euro

Indice de référence :

(Coupons nets réinvestis)

100% Bloomberg Global Aggregate EUR Green Bond Index

Fréquence de valorisation : Quotidienne

Société de gestion : SIENNA GESTION

Gestionnaire : SIENNA GESTION

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 1,00%

Coûts de transaction : 0,07%

Affectation des résultats : Capitalisation

Principaux risques :

Risque de perte en capital

Risque de taux

Risque de crédit

Risque de durabilité

Risque de contrepartie

### PERFORMANCES PASSES

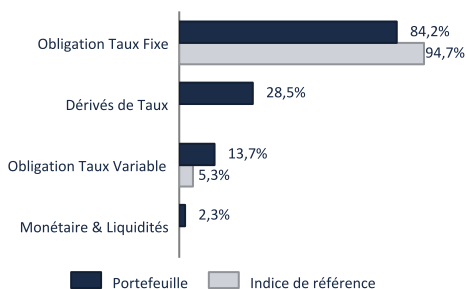
Votre fonds ne dispose pas encore de données sur une année calendaire complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

La date de première VL du fonds est le 24 juin 2025.

La devise de référence est l'euro (EUR).

### ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE\*



### LES PRINCIPALES LIGNES HORS OPC\*

Valeurs	Poids
EU 2.75% 02/33 UFA	9,03%
BTPS 4% 04/35 13Y	3,97%
CDEP 3.875% 02/29	2,81%
OAT 1.75% 06/39	2,80%
SPAIN 1% 07/42	2,69%

\* Les données affichées sont celles du fonds maître.

(1) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

(2) SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.

Article 9 : Produit financier qui promeut un objectif d'investissement durable



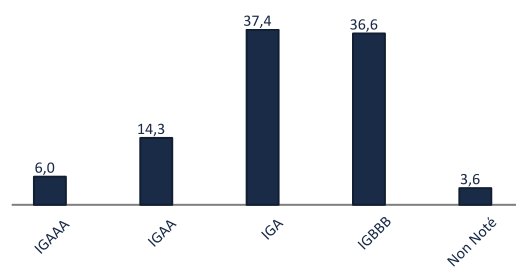
Retrouvez notre analyse des tendances  
et nos convictions

## SENSIBILITÉ\*

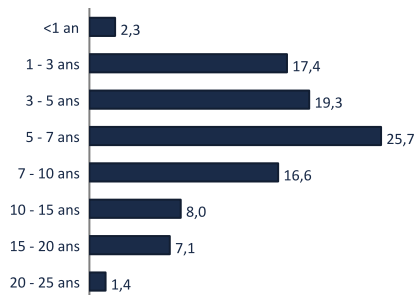
	Date du rapport	Mois précédent	31/12/2025
Portefeuille	6,68	6,77	6,82
Indice de référence	6,14	6,13	6,20

## ANALYSE DU FONDS MAITRE - TAUX

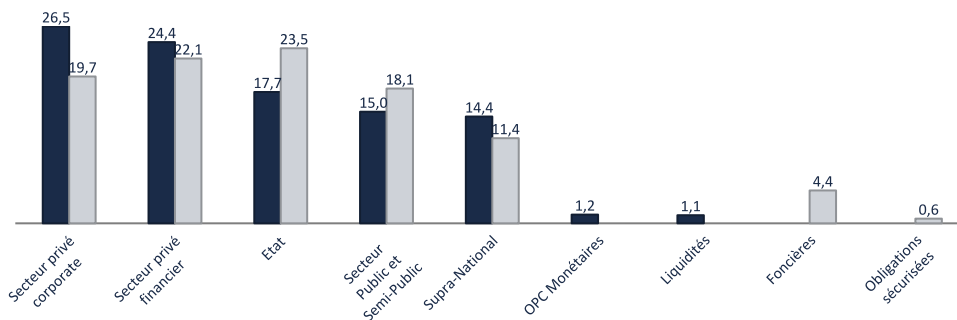
### Répartition par notation long terme (en % d'actif)\*



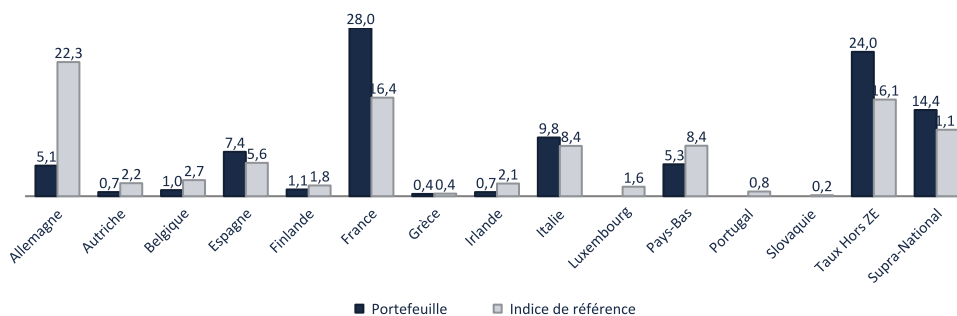
### Répartition par tranche de maturité (en % d'actif)\*



### Répartition par type d'émetteur (en % d'actif)\*



### Répartition géographique hors OPC (en % d'actif)\*



■ Portefeuille    □ Indice de référence

\* Les données affichées sont celles du fonds maître.

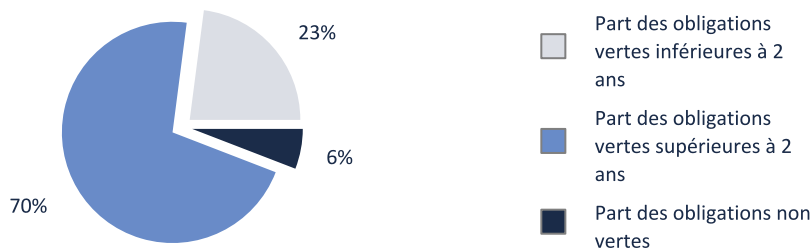
## ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE \*

\* Les données affichées sont celles du fonds maître.

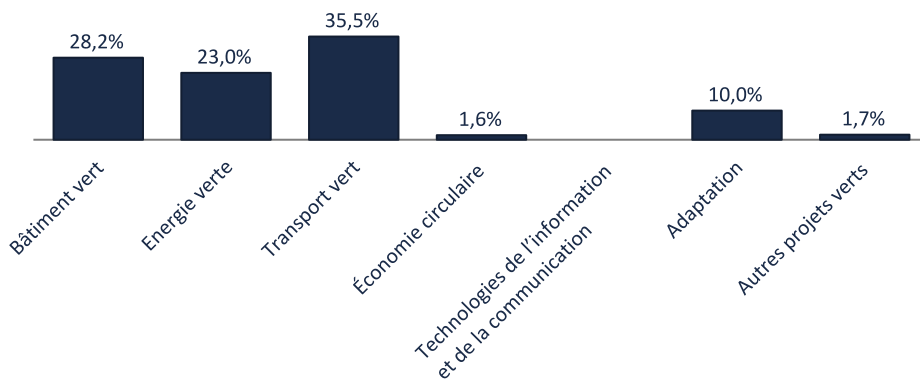
	Résultat en TCO2/M€ investis
Émissions induites	43,01
Émissions évitées	-375,47
Émissions nettes évitées*	-332,46

\* Équivalent à 190 allers-retours Paris New-York pour chaque million d'euro investi.  
Taux de couverture 66,53%. Le taux de couverture porte sur la part des obligations vertes supérieures à 2 ans.

### Répartition des obligations en % actif du fonds

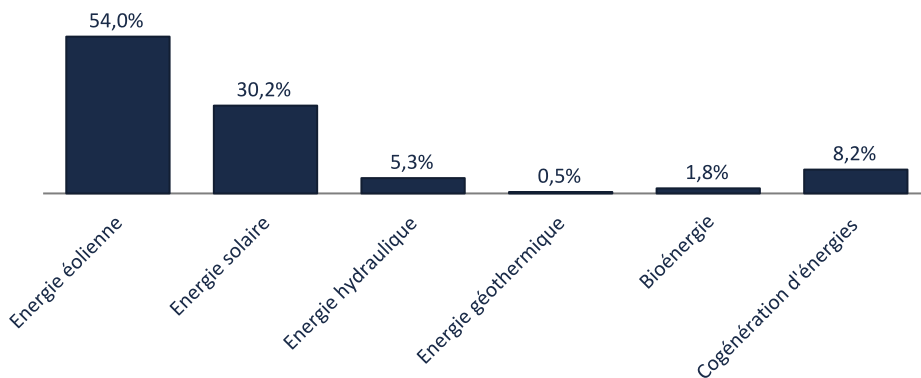


### Répartition des projets verts financés



Répartition de l'actif du fonds (hors liquidités, OPC, dérivés et obligations classiques) par catégories de projets financés par les émissions d'obligations vertes. Cette répartition couvre 81,19% de l'actif du fonds adossé aux obligations vertes.

### Répartition par catégorie d'énergie financée



Répartition de l'actif du fonds (hors liquidités, OPC, dérivés et obligations classiques) par catégories d'énergies renouvelables financées par les émissions d'obligations vertes. Cette répartition couvre 100% de la partie "Energie verte" du fonds, soit 23% de la partie obligations vertes.

## Avertissement

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com). En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.